



AUTODIAGNOSTIC

« ALERTE AUX CHUTES DE HAUTEUR »



Document de travail réalisé en juillet 2020

Pour vous aider à vous poser les bonnes questions, nous vous proposons un autodiagnostic. Il vous permettra de réaliser un inventaire des points essentiels pour des travaux en hauteur en toute sécurité.

	Oui	Non
1) Identifier, dans l'activité, des situations de travail impliquant le risque de chute de hauteur :		
Pour mes salariés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pour les salariés des entreprises qui travaillent sur site	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Évaluer ce risque dans mon document unique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Il est une priorité, j'ai mis en place un plan d'action	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si je fais exécuter les travaux en hauteur par un sous-traitant,	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Évaluer le risque de la co-activité, et des risques de chute de hauteur,	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rédiger avec lui un PDP ou PGC et PPSPS,	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser la visite d'inspection commune préalable au démarrage du chantier,	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S'assurer que les moyens décidés sont en place et utilisés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Planifier les chantiers et intégrer la prévention, la technique en fonction de l'environnement de chantier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Mettre en place les moyens de prévention collectifs pour prévenir des risques de chute de hauteur (échafaudage, nacelle, filet sous toiture, garde-corps ...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Utiliser du matériel de protection collective conforme et en bon état pour réaliser les travaux en hauteur (matériel entretenu et vérifié)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7) Former et informer les salariés afin qu'ils connaissent les risques du travail à réaliser et les mesures de prévention (l'utilisation des équipements mis à disposition)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Donner les instructions appropriées aux salariés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Pour aller plus loin

- Retrouver la plaquette et ce questionnaire sur le site de la Direccte Hauts-de-France <http://hauts-de-france.direccte.gouv.fr/Chutes-de-hauteur-tous-concernes>
- Risques liés aux chutes de hauteur : <https://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/prevention-des-risques-pour-la-sante-au-travail/autres-dangers-et-risques/article/chutes-de-hauteur>
- <https://www.ameli.fr/roubaix-tourcoing/entreprise/sante-travail/aides-financieres-tpe/toutes-les-subsventions-prevention-tpe/btp-echafaudage-plus>
- https://carsat-hdf.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=99#le-contrat-de-prevention
- <https://www.msa.fr/lfy/sst/chutes-de-hauteur>
- Campagne travaux en hauteur –pas le droit à l’erreur : <https://www.chutesdehauteur.fr/>*
- Le guide INRS ED 6110 - Prévention des risques de chutes de hauteur (<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206110>) fait référence à la réglementation, aux guides INRS, recommandations de la Cnam et les normes qui vous seront utiles